

## **RESUME DU PLAN DE GESTION DE SECURITE DANS LE CADRE DU PROJET DE GESTION INTEGREE DU PAYSAGE (PGIP)**

Dans le cadre des nouvelles procédures concernant les Normes environnementale et sociales (NES) de la Banque mondiale, le Gouvernement de la République du Niger, par le biais du Ministère du Plan, avec l'implication du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD) agence d'exécution du Projet, est tenu de préparer un Plan de Gestion de Sécurité (PGS). Le PGS permet de rendre le projet conforme avec les normes environnementales et sociales (NES), en particulier la NES 1 et la NES 4 qui exigent la prise en compte des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels découlant des opérations financées par celle-ci, y compris les menaces contre la sécurité humaine, les conflits intercommunautaires ou interétatiques, ainsi que la criminalité ou la violence générale. Ce PGS tient compte des résultats des conclusions de l'Évaluation des Risques de Sécurité (ERS). Il est élaboré pour décrire les procédures claires, y compris celles d'urgence, les acteurs et les ressources requises sur le plan sécuritaire, pour assurer les activités du Projet. Après une description générale du projet (son objectif et ses composantes) et une présentation de la situation actualisée des risques sécuritaires dans la zone d'intervention du projet, ce document présente le Plan de Gestion de Sécurité en mettant l'accent sur les objectifs et la méthodologie, le cadre institutionnel, les principales procédures à appliquer et les éléments essentiels du plan lui-même. De nombreuses annexes présentent des informations concernant le renforcement des capacités des acteurs en matière de sécurité ainsi que des formulaires et de modèles (tels que rapport d'incident, contrat avec une société de sécurité privée) et des dispositions spécifiques et des procédures de gestion de la sécurité